

ARRÊTÉ EN CONSEIL
CHAMBRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Numéro 1016

PRÉSENT:

Le lieutenant-gouverneur en conseil

CONCERNANT une Commission d'enquête
sur l'administration générale de
l'Hôpital Jean Talon et diverses
autres questions

-----oooOooo-----

ATTENDU QUE les membres actuels de la
Commission d'enquête instituée en vertu de l'arrêté
en conseil No 839, du 24 mars 1961, les docteurs
J.-Henri Charbonneau et Gustave Auger, ont exprimé
le besoin de leur adjoindre, à titre de troisième
commissaire, un magistrat ou un autre membre de la
profession légale;

ATTENDU QU'il est d'intérêt public de don-
ner suite à cette requête.

IL EST ORDONNE en conséquence, sur la pro-
position du ministre de la Santé:

QUE l'arrêté en conseil No 839, du 24 mars
1961, modifié par l'arrêté en conseil No 911, du 6
avril 1961, soit de nouveau modifié en remplaçant les
quatrième, cinquième, sixième et septième paragraphes
par les suivants:

"QUE cette commission soit tenue de
faire rapport dans les trois mois des présentes;

"QUE cette commission soit aussi tenue
de faire enquête et rapport sur toute autre
question qui pourra lui être de temps à autre
indiquée par arrêté du Lieutenant-gouverneur
en conseil;

"QUE monsieur le juge de district Victor
Chabot, de Saint-Hyacinthe, monsieur J.-Henri
Charbonneau et monsieur Gustave Auger, tous
deux membre du Collège des médecins et chirur-
giens de la province de Québec, soient nommés
commissaires et que leur rémunération soit fixée,
pour chacun d'eux, à \$100.00 par jour de séance
publique ou de délibération avec, en outre, leurs
frais de déplacement;"

Approuvé ce 20^e
jour d'avril, 1961.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR